

En relisant le cardinal Newman: quand Urbain VIII critiquait Saint-Pie V

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Actes du Pape](#), [Billet](#), [Osservatore Vaticano](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 9 octobre 2014



En en relisant la *Lettre au duc de Norfolk* du bienheureux John-Henry Newman, je suis tombé sur cette référence à l'histoire de l'Église. Défenseur de la papauté et de la continuité de l'Église catholique par rapport à l'Église primitive, le bienheureux s'exprime sur les attitudes de tel ou tel pape:

je suis loin d'affirmer qu'un pape n'a jamais tort, ni qu'on doit jamais lui tenir tête, ni que les excommunications qu'il prononce sont toujours efficaces. Je ne suis pas tenu de défendre la politique ni les actes de tous les papes avant ou après la grande révolution du XVI^e siècle.

Plus précisément, le bienheureux se réfère, en note de bas de page, aux propos tenus par Urbain VIII à l'égard de l'un de ses prédécesseurs. Urbain VIII reprocha à certains papes du XVI^e siècle l'excommunication du souverain britannique:

Nous pourrions les excommunier comme ont fait Pie V pour la reine Elizabeth d'Angleterre et, avant lui, Clément VII pour le roi Henri VIII. Mais à quoi bon ? Nous mesurons maintenant dans le monde entier les effets de cette décision, et nous la pleurons maintenant avec des larmes de sang. La sagesse nous incite à ne pas imiter

Pie V, ni Clément VII, mais Paul V.

Des propos à méditer. En soi, un pape peut toujours ne pas imiter tout ou partie de ses prédécesseurs dans des questions plus prudentielles. Ce que l'un a fait, l'autre n'est pas tenu de le refaire. Ce qui vaut au XVI^e siècle vaut aussi pour l'époque actuelle. Certaines attitudes et positions ne sont pas gravées dans le marbre. Il n'a jamais été dit que l'attitude des papes contemporains, confrontés à une crise ecclésiale grave, constitue la meilleure attitude qui soit. Eux-mêmes ne l'ont jamais affirmé. Certaines prudences, mais aussi certaines décisions disciplinaires, qui ne sauraient impliquer la doctrine, restent évidemment circonstanciées. (**Précisions:** loin d'interdire toute critique à l'égard de telle décision provenant de tel ou tel pape récent, cet article visait justement à admettre, à la lumière de l'histoire de l'Église, la possibilité d'une critique. Pour être plus explicite, on ne voit pas en quoi l'attitude de Paul, de Saint-Jean-Paul II ou de François ne ferait pas l'objet d'une critique de la part d'un futur pape).